LA RÉFORME DES BOISSONS (Suite)

La Commission demande un sursis d'un quart d'heure pour rédiger le texte d'une addition à faire, en vertu de sa promesse de mardi. À traticle 2. Elle revient avec estle addition, qui consiste à déclarer que les boutileurs de cre, n'employant que des atambies ordinaires d'une capectle u'exceldant pas 5 hectolitres, peuvent s'affranchir de tege.

En cas de confecile d'exceldant pas 5 hectolitres, peuvent s'affranchir de tege.
En cas de confecile d'exceldant pas 5 hectolitres d'entre le boutileur et la régie, le litige sera tranché par le juge de paix, mais le boutileur restera thre de réonie cer à l'abounement.

On adopte d'abounement.
On adopte d'abounement de le premier paragraphe qui indique les mattères provenant de leur récolle que les houtileurs peuvent distiller : vias, cidres, lies, marcs, porres, ceri-

ses, prunes.

Par amendements, on y ajoute les prunelles, hydro
mels, pêches et mitres.
Les 2e et 2a paragraphes sont ensuite adoptés, ains
que l'ensemble de l'article.
La seance est tevée a 6 neures.

STOMAT

Séance du jouli 20 juin 1895

Présidence de M. Challemel-Lacoure, président
La séance est ouverle 3 3 heures.
Le Sénat adopte successivement un projet de loi d'it
térét local, le projet de loi relatif à l'élablissement d
conducteurs d'énergie électrique et la prise en considéra
tion de la proposition de M. J. Fabre sur le fonctionne
ment parlementaire en temps de guerre.

nt parlementaire en temps de guerre. L'anniversaire de la mort de M. Carnot Sur l'invitation du Président, le Sénat décide de fair époser une couronne sur la tombe de M. Carnot et de pas sièger fundi en signe de deuit.

L'introduction du bétail étranger Répondant à une question de M. Camescasse, M. Galand musitre de l'agriculture, déclare qu'il a pris les mesure décessaires pour empécher l'introduction en France, pa a frontière du Nord, du bélaif confamine. La prochaime schape est l'ixée à demain.

MOUVELLES DU JOUR

Lorient, 20 juin. - Ca soir, una explosion s'est nite à l'île St Michel, dans un atelier de fabricati

Une grève d'ouvriers mineurs et les socialistes

A l'académie française

teuil de M. Duruy. - M. Jules Lemaître est élu voix contre 9 à M. Delafosse, 1 à M. de Moüy et 1

milo Zola. leuit de M. de Lesseps. — L'élection donne lieu à i M. Emilo Zola.

Fauteuti de M. de Lesseps. — L'élection donne lieu à qualro lours de serulin:

Premier tour: MM. Francis Charmes, 14 voix; Aicard, 10. Desjardins, 8: Barboux, 2: Zola, 1. — Deuxième tour: MM. Charmes, 15 voix; Aicard, 7: Barboux, 5: Desjardins, 8: Barboux, 3: Desjardins, 8: Zola, 1. — Quatrième tour: MM. Charmes, 15 voix; Aicard, 7: Barboux, 3: Desjardins, 3: Zola, 1. — Quatrième tour: MM. Charmes, 45 voix; Aicard, 6: Barboux, 3: Desjardins, 5: Zola, 1: — Respective de La Praterior de La Piraterie en Indo Chine. — Un prisonnier de La piraterie en Indo Chine. — Un prisonnier delivré grant de l'Indo-Chine informe M. Chautemps, ministre des colonnes, que le chef de poste des domanes, Carrier, que le chef de poste des domanes, Carrier, que le chef de poste des domanes, carrière, que le chef de poste des domanes (carrière, que le chef de poste des domanes (carrière, que le chef de poste des domanes (carrière) de chechet. Les démarches continnent auprès des autorités chinoises en vue d'obtenir la reddition de la famille Lyaudet enlevée à Kéban.

LE CONTRAT DE TRAVAIL

Voici un fivre d'une singulière opportunité (1). Il n'y a pas aujourd'hui question plus à l'ordre du jour, plus palpitante que la question ouvrière, il n'y a pas de point plus important, plus déficat, plus aprement débattu que celui qui fait l'objet de ce livre.

Ce livre, son auteur, M. Hubert-Valleroux, était particulièrement qualifié pour l'écrire. Economiste de marque, il avait publié déjà une dizaine d'ouvrages, traitant d'autres points de la même question générale, et dont plusieurs furent couronnés par l'Académie des sciences morales et politiques; il ne se défend pas d'être venu à ce sujet spécial, parce qu'il l'a vu mis au concours par la Faculté de droit de Paris, pour l'attribution du prix Rossi en 1891; mais cela rentrait si bien dans le cycle de ses études, qu'à coup sûr il y serait venu, à un moment donné, sans incitation aucune, et de lui-même. Son mémoire a partagé le prix avec un autre. Le livre dont nous nous ocupous est plus que la reproduction du mémoire caucanué, il le reproduction du memoire caucanué, il le reproduction du memoire caucanué, il le reproduct mass reforda et avec pons est plus que la reproduction du mémoire aronné : il le reproduit, mais refondu et avec

cupons est plus que la reproduction du memorre couronné : il le reproduit, mais refondu et avec de notables développements.

Le contrat de trevail c'est, d'après la définition de M. Hubert-Valleroux, « le contrat que font entre eux le patron qui engage l'ouvrier et l'ouvrier qui loue son travail. »

Pour contracter, pour s'obliger valablement des deux parts, lei comme en toutes, autres matières, il faut, premièrement, avoir capacité ou puissance de le faire, c'est-a-dire, en langage juridique, être capable à ce point de vais ; il faut, secondement, être libre de se décider, libre d'agir, ou n'éprouver dans sa détermination aucune contrainte ; il faut, enfin, bien connaître et bien voir l'objet de l'engagement à prendre, toute erreur commise là-dessus par l'un des contractants, en suite de dol ou mensonge de l'autre, ou de façon quelconque, pouvant readre nui le contrat de travail comme tous les contrats.

contrats.

Pour déterminer, en l'espèce, les incapables et les capables, pour détendre au besoin les faibles contre les forts et les violents, pour sauver des consèquemes de leur erreur eux qui se sont tromés de bonne foi ou qui ont été trompés sur l'objet le la convention conclue, il faut que la puissance publique intervience, et que d'abord des lois règlent la matière. Mais il ne faut pas que le législateur en règlementant, et que le pouvoir politique ions prétexte de protéger qui a besoin de protecion, anualent ou génent, si peu que ce soit, dans a conclusion même du contrat, la liberté des deux parties; il ne l'aut pas davantage qu'au point de cue de son exécution, la loi et le peuvoir favorisent l'un des contractants aux dépens de l'autre.

C'est là au moins ce que demandent à la fois le sons sens et la raison, comme la justice; c'est aussi eque demande M. Hubert-Valleroux.

A ce sujet, par malheur, il y eut tonjours et il q a plus que jamais, actuellement, des avis opposés, une tendance contraire; en France, comme alique doivent intervenir sans cesse dans la conclusion ou à propos de l'exécution des contrats de ravail, comme des autres contrats de marvail, comme des autres contrats de marvail, comme des autres contrats de marvail, comme des autres contrats de mayers, de l'Allemagne, notamment.

« Mais ce qui surtout fait leur force, c'est ette idache disposition de sesprits actuels à toujours et chercher le par til e plus fort pour y courir aussité. Et cette disposition ne se trouve pas seulement dans les politiques qui, cherchant des suifrages, ilutent les passions et les désires de leurs ellecteurs, elle se trouve aussi dans le pub blie... » Il plait à M. Hubert-Valleroux d'étre et de combattre parmi ceux qui tiennent bon pour l'ancienne doctrine, et ne vulent pas surtout que

lui-même, en montrant ce qu'est le contrat de travail actuellement, sous l'empire de la législation régnante.

Il a à examiner d'abord dans quelles conditions etcomment, désormais, s'établit le contrat de travail, ensuite comment ce contrat conclu fonctionne, quelles obligations il crée aux patrons envers les ouvriers, aux ouvriers envers les patrons, et comment les uns et les autres s'en acquittent; comment, en troisième lieu, le contrat finitet quelle est enfin, en cette matière, la juridiction compétente.

Chacun de ces quatre points généraux se subdivise en un grand nombre de questions particulières que M. Hubert-Valleroux traite à fond.

Il dit, sur le premier point, quelles sont, pour conclure valablement ce contrat, les conditions de capacité de l'homme et de la femme, quelle est la capacité relative des mineurs et de la femme mariée, en quelle situation se trouvent, à ce point de vue, les étrangers résidant en France. Il dit encore, le fibre consentement des parties faisant soul la validité du contrat, quelles atteintes cette liberté peut recevoir et reçoit, quelles violences commettent en l'espèce, par exemple, les organisateurs et les fauteurs de grèves, sans que les pouvoirs publics protègent suffisamment contre cux les travailleurs qui vondraient continuer de travailleur; et il dénonce le rôle olienx joué en tout cela par les syndicats professionnels, auxquels le législateur, en les créant, avait assigné un tout autre rôle.

Il constate que les théoriciens de servitude ainsi que les artisans de désordre vondraient, pour comble, qu'on rendit ces syndicats obligatoires pour tous les métiers. Il s'étonne de trouver dans les mêmes idées beaucoup d'honnétes gens, notamment beaucoup de catholiques de France, qui révent le rétablissement, sous cette forme, des corporations anciennes, il estime et il montre que, dans l'état actuel de la société, les corporations anciennes ne sauraient être rétablies. Il mentionne les restrictions apportées par la loi à la liberté des contractants ouvriers; il recherche, les

tous heb-lomadairement, et pourquoi il serait bon de choisir comme jour commun de repos le dimanche.

Il examine également s'il est juste et convenable de fixer par une loi un salaire minimum audessous du quel, dans leurs conventions, ni patrons ni ouvriers ne pourront descendre, s'il est juste et cenvenable encore d'imposer aux patrons l'obligation de faire participer leurs ouvriers à leurs bénéfices; et sur ces deux points il se prononce énergiquement pour la négative. Il montre, enfin, de quelle utilité étaient, pour leur placement, les livrets dont nagnère encore tous les ouvriers devaient être pourvus, et quelle fante on a commise le jour ou l'on a supprimé ces livrets par une lei, en partie sur les injonctions, et du moins au seul profit des syndicats, plus libres aious d'opprimer les ouvriers syndiqués, et même les autres.

En ce qui concerne le fonctionnement du contrat, l'accomplissement des obligations réci proques qu'il impose, M. Hubert-Valleroux signale la tendance qui se manifeste à charger les patrons au delà du raisonnable et du juste, à décharger au contraire les ouvriers dans une mesure qui blesse tout sentiment de pistice. Il rencentre d'abord, et il traite avec l'ampleur nécessaire, cette question de la responsabilité des patrons dans les accidents du travail, aussi délicate qu'il importante, qui permet spécialement le constater ce qu'il y a aujour-d'hui dans les pouvoirs, comme dars une partie du public, de partialité en faveur des ouvriers et contre les patrons : il montre que dans tout accident, grâce à l'invention du système dit de la faute contre les patrons : il montre que dans tout accident, grâce à l'invention du système dit de la faute contre les patrons et de la preuve, le patron pourra toujours être déclaré responsable, et seu l'esponsable, même lorsque la Legligence, l'impradence, la faute de l'ouvrier apsentiurit rensiderament.

chose. Les doctrines favorables à l'interventus; de l'Etat, dit M. Hubert-Valleroux, atorisent de l'exemple de quelques peuples engers, de l'Allemagae, notamment.

Inis ce qui surtout fait leur force, c'est cette de disposition des esprits actuels à toujours rence de partie platfort pour y courir austre. Et cette disposition ne se trouve pas seument dans les politiques qui, cherchant des rages, flattent les passions et les désirs de rages, flattent les passions et les desirs de rages, flattent les passions et les désirs de rages de la securité des mineurs, front du de l'auteurs, flattent l'espassion de leur contrat de l'espassion de la sécurité des mineurs, font du de l'espassion de la securité des mineurs, font du de l'espassion de l'espassion de

raiest dans leurs usines la régularité du travail et le bon ordre.

On voit, et nous en négligeons pourtant, car la place nous manquerait, on voit tout ce qu'il y a là de questions accessoires, fort grosses encore, formant le nécessaire développement de la question principale; on voit combien d'idées, de sentiments, de problèmes, de faits, remue ce livre, et quel intérêt il présente.

Nons aurions voulu mêter plus de citations textuelles à notre avalyse; mais tout est là si bien coordonné, si savamment et si largement dévelop-

» ne laissant plus aucun refuge à l'indépendance des particuliers. »

Après cette vigoureuse profession de foi, qui montre dans quel esprit est conçu et exécuté son livre, M. Yubert-Valleroux fait un historique de la question, où l'on voit précisément combien les législateurs et les pouvoirs de jadis mirent de discrétion et de mesure à réglementer ou à intervenir en matière de travail, leissant les corporations ou corps de métier régler librement toutes choses, ne légiférant que sur de rares points, n'intervenant qu'en de rares cas, toujours au profit de la liberté individuelle ou de la faiblesse.

C'est dans la deuxième partie du livre, de beaucoup la plus étendue, que l'auteur aborde le sujet lui-même, en montrant ce qu'est le contrat de four au de la serio 35030 ganne 150,000 fr., le numéro 19 de la sério 35030 ganne 2,500 fr., le numéro 19 de la sério 35030 ganne 150,000 fr., le numéro 19 de la sério 35030 ganne 150,000 fr., le numéro 19 de la sério 35030 ganne 150,000 fr., le numéro 19 de la sério 35030 ganne 150,000 fr., le numéro 19 de la sério 35030 ganne 150,000 fr., le numéro 19 de la sério 35030 ganne 150,000 fr., le numéro 19 de la sério 35030 ganne 150,000 fr., le numéro 19 de la sério 35030 ganne 150,000 fr., le numéro 23 de la sério 35030 ganne 150,000 fr., le numéro 25 de la sério 35030 ganne 150,000 fr., le numéro 25 de la sério 35030 ganne 150,000 fr., le numéro 25 de la sério 35030 ganne 150,000 fr., le numéro 25 de la sério 35030 ganne 150,000 fr., le numéro 25 de la sério 35030 ganne 150,000 fr., le numéro 25 de la sério 35030 ganne 150,000 fr., le numéro 25 de la sério 35030 ganne 150,000 fr., le numéro 25 de la sério 35030 ganne 150,000 fr., le numéro 25 de la sério 35030 ganne 150,000 fr., le numéro 25 de la sério 35030 ganne 150,000 fr., le numéro 25 de la sério 35030 ganne 150,000 fr., le numéro 25 de la sério 35030 ganne 150,000 fr., le numéro 25 de la sério 35030 ganne 150,000 fr., le numéro 25 de la sério 35030 ganne 150,000 fr., le numéro 25 de la sério 35030 ganne 150,000 fr., le

L'ÉLECTION SÉNATORIALE DU NORD

assumation réclie des spiritueux soit en augmentation sen ide. a Quels sont les alcools qui échappent au fisc? C-ux pro Quels sont les houtileurs de cru et non pas ceux tirés de étasses que la règie attoint. La bépéde ajoute: la une de la commentation de la commentation de M. Dron a voutin fort habitement diviser les distinction de la commentation de la commentation de la commentation de particular de la commentation de la commentation de se management plus de beteraves, qui soutiendra les bra in produisent les récoltes? . De la correspondant du Progrès du Nord n'aura donc pa justicipar que de la commentation de la commentation de justicipar que de sancial en gouvernmente pour la défense de m projet et de sacrifier les intérêts de la région du Nord ».

donne aux cheveux un do parfum, un soyeux chotoieme

GRANGUSE LUGALE

ROUBAIX

L'Octave de la Fête-Dieu. — On nous pri l'insérer la note suivante : — Catholiques roubaisiens, — Petits commergants, — Vous avez lait noblement votre devoir dimanche evnier : Honneur à vous !

"vous avez fait noblement votre devoir dimanche dernier! Honneur & vous!

"Convient-il de recommencer dimanche prochain notre helle manifestation de dimanche dernier! Non. 8.000 braves ont affirmé assez claurement leur vo lonté. Altendons maintenant et voyons si l'on tiendra compte de nos désirs.

"Mais ce que nous vous demandons, é'est que dimanche prochain tous rous pavoistez vos meissons! Altirmons encore par la notre volonté.

"Pour Dieu, pour le petit commerce et pour la liberté:

"LE COMITE."

Une in erview du Maire de Roubaix propos de la pétition demandant le rétablissment des processions. — Un de nos collaborateu est allé trouver M. Henri Carrette, maire de Robaix — qu'il a rencontré chez ini — à propos de pétition demandant le rétablissement des processions

sions — Cette pétition, a-t-il demandé, sera-t-elle sou mise au Conseil municipal ?
— Oui, répond M. Carrette en souriant, mai vous vous doutes bien du sort qui l'attend...
— Quand pensez-vous la présenter au Conseil?
— Il y a une séance, vendredi en huit; nais l'or dre du jour étant déjà établi, ce sera pour la prechaine session; et elle sera d'abord discutée e rémion de commission.

Réunion de la Chambre de Commerce. — L hambre de Commerce se rétuire à la Bourse, sa nedi 22 juin, à 4 heures et demie du soir : voici l'or

La question de l'Espierre. — Une réunion de le commission mixte des eaux, à laquelle assisteront le représentants de la maison Aubertin, de Paris, aura lieu aujourd'hni vendredi, à deux heures et demie la l'usine de Grimonpont, pour rechercher les moyen de purifier les eaux de l'Espierre. On sait que jusqu'ei un tiers seulement est pu rifié.

La fête de la paroisse Saint-Jean-Baptiste.

La fête de la paroisse saint-ocasi-aspetses, a paroisse saint-lean-Baptiste fetera solenneilement on saint patron, dimanche prochain.

A cette ocasion une grande procession sera faite l'issue de la grand'messe, à l'intérieur de l'église La précieuse relique du saint sera exposée à la rénération des fidèles pendant les vépres.

Une conférence au Gollège. — M. l'abbé Salembier, docteur en théologie, professeur à l'Université Catholique de Lille, donnera samedi prochain 22 juin, à 5 heures 1/2 du soir, dans la salle des fètes de l'Institution Notre-Dame-des-Victoires, une conférence

Avec projections lumineuses.

La « Ruche Roubaisienne, » société anonyme d'habitations à bon marché. — La commission administrative de la société la Ruche Roubaisienne s'est réunie mercredi soir au local du Sans-Souci, pour régulariser ses pouvoirs et senserire le nombre d'actions confornément aux statuts ; elle a ensuite procédé à la révision des opérations de dimanche dernier concernant la souscription de ses actions, dont le nombre s'élève à 40¢ pour 160 sociétaires.

Tous les sociétaires-souscriptemes recevvont dans quelques jours, leur nouveau numéro d'ordre; la souscription reste ouverte pour les nouveaux adhèrents jusqu'à fin juillet, époque du versement du premer quart, soil 25 fr. par action ; à cette date, s'îl reste encore des actions à souscrire, elles seront mises à la disposition des sociétaires qui en ferroit la demande.

innes a la disposition des societaires qui en feront de cimande.

La commission a pris l'énergique résolution de criminer, sous pou, l'étude des types de maisons el l'arrêter son choix sur un ou deux terrains, afin de commencer les travaux dans les premiers jours du nois d'aout, de sorte que le gros œuvre soit termine tyant l'iniver.

Les succès d'un cultivateur roubaisien au concours de Reims. — M. Emile Tiers, cultivateur aux Trois-Ponts, vient d'obtenir, dans un concours régional, à Reims, pour l'espèce bovine, les prix suivants : ler prix, génisses ; 2e prix, taureaux ; 2e prix, vaches.

sinvains: riers prix, genisses; 20 prix, taureaux; 20 prix, valees.

Uno descente du parquet. — M. Delalé, juge d'instruction à Lille, accompagné de son greffier, M. Dupareq, a fait, ieudi, à 2 heures, une descente à Roubaix, pour y compléter l'enquête relative à la mort étrange à laquelle a succounde, il y au mois environ, Clémence Verbeck, couturière, âgée de 30 ans, dont le corps, exhumé, a été, on se le rappelle, soumis à l'autopsie de M. le docteur Castiaux, médecin legiste à Lille.

M. le juge d'instruction, accompagné de M. Broigne, commissaire de police, s'est rendu au numéro 15 de la rue Turgol, où Clémence Verbeck, s'était trouvée mal, l'avant-veille de sa mort. La, plusieurs temoins, entre autres le cocher Georges Petit, qui avait reconduit la jeune fille à son domicile, 14, rue de la Providence, ont été interrogés, jusqu'à 4 heures 45.

Le parquet est retourné à Lille par le train de h. 15.

les conditions que nous avons rapportées, sont auiourd'hui hors de danger.

Le parquet de Lille, représenté par MM. Gachon,
substitut du procureur de la République; Deblock,
juge d'instruction, et Montagne, greffier, a fait,
jeudi matin, une descente à Roubaix, pour compléter
l'enquête ouverte par M. Chapé, commissaire de
police.

Tous les ustensiles de cuisine appartenant à M. et
Mme Vanderzwaen ont été saisis et envoyés au laboratoire de Lille, pour y être soumis à une analyse.

lyse. Le Parquet est rentré à Lille par le train de 11 heures 58.

"Nos troupes' peinent et souffrent pour la cause française: nous devons leur venir en aide. C'est un appel chaleureux en leur faveur que, dans sa brochure, M. le comte d'Itarrard d'Estelegoyen adresse en vers inspirés du plus ardent sentiment de patriotisme et de bienfaisance.

Publice sous le couvert de la Société de secours aux Blessés Militaires, la poésie "A Madagascar" de M. le comte d'ibarrard d'Etchegoyen se vend au prix de un franc au profit de l'ocuvre.

Nos lecteurs peuvent se la procurer dans nos barcaux.

reaux. 94115

L'sflaire de la rus des Longues-Haies. — 1c quête ayant trait à l'affaire relative aux maneuvre abortives exercées sur la personne de Marie Dedo kère, soigneuse rus des Longues-Haies, est mome tanèment suspendue, par suite du mauvais état e santé de l'une des inculpées, la femme Pierre De bonnet, qui a du être admise à l'Itotel-Dieu. Quant à la femme Gustave Desbonnet et la fil Marie Dedonkère, elles ont été maintenues en ét d'arrestation.

ur signalant,

Un accident, rue du Parc. — Un accident, dont les suites auraient pu être très graves, s'est produit, jeudi. a 10 heures du matin, rue du Parc. Un manœuvre de couvreur. Adolphe Vercouter, agé de 16 ans, so trouvait au haut d'une échelle de 25 échelons, quand ectte échelle bascula, et précipita sur le pavé le malheureux jeune homme.

Par un hasard providentiel, Vercouter en a été quitte pour deux blessures au sommet de la tête et a des contusions sur le corps. Après avoir reçu des

soins sur place, il a été reconduit à son domicile rue du Tilieul.

rue du Tilicul.

Un accident dans un pelgnage. — Un ouvrier dégoreur occupé chez MM. Vinchon et Cie, au peignage de l'Eppelle, Jean Lambrechte. — En est au ne, sest légè-de l'est et de la lambrechte de l'est et de la lambrechte de la lambrechte

signaler un ouvrage précieux à tous points de vue :
cest un traité théorique et pratique de la fabrication
les étoffes nouveautés, par M. H. Soret, jeune, ancien professeur à la Société industrielle d'Elbeut.
Cet ouvrage, édité avec luxe, il y a quelques années,
renferme de nombreux graphiques et planches. Il est
livisé en trois parties : la première pour la mise en
fabrication dans tous ses détails. La seconde est consacrée à l'étude des tissus fondamentaux, simples et
composés, avec toutes les séries graduées qui en
férivent; elle comprend, en outre, des indications
sur le montage pour les armures et les jacquards, et
les tables de réduction.
La troisième partie est une véritable encyclopédie
les notions indispensables au praticien sur l'emploi

de. — Jeudi malin, la femme Malpeaux, de-cue Holden, a trouvé son mari pendu dans sa avec une corde de lisserand attenée à une garde-champétre Lecomie qui passait conju-mais Malpeaux avait cessó de vivre, beureux étal tagé de 52 ans; il avait fait la cau-1870; blessó à Sedan, il avait éte décore de la politlare.

dittare.

is un accès de flèvre chaude causé par l'al

s alcobiques qu'il a attenté à ses jours.

nuissaire de police, a fait les constatail

d d'un paire de bollines. — Un monuis, 18 ans, demenuant à Roubeix, rue che il déposé, juné à midi, contre une paire, on il travaille, une paire de bolle se cuy heury, il s'aperçal de lour dispariinte à M. Séguia, commissaire de poirce, e enquête. Cellect amena la déconverte un terrassier, deorges Pennel, demenra de la Fonderie, et travaillent égalemes

Gorsots parisiens dernier genre. Eléga lesse, solidité. Mademoiselle Haverbèque, rrs, 56, Roubaix. 9078

SEURRE D'OOSTLAMP garanti pur à 3,20 le kilog AISON GENTALLE DE LA LAITERIE D'OOSTLAM A ROUGALE, RUE DU BOIS, 43 — SUCCUESALES —

AWATTRELOS Salembier-Holleberg, r. Car

AMBEL-GOYEZ taulastee décaratour, MOREL-GOYEZ taulastee décaratour, LULLE, 19 et 27, rue Royals, 19 et 27, LULLE 83805-37919

PRULETON IN TAILED FROM THE PARTH.

DATE PARTH.

DESTROY DATE ACTUAL THE PARTH.

DESTROY DATE

KNTREPHISE GENERALE D'AMEUR E VENTS A OBJETS D'ANT.